

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

RATIO DE PERFORMANCE – EXIGENCES MINIMALES POUR L'ADMISSIBILITÉ AU VOLET PRÉQUALIFIÉ (EXERCICE FINANCIER 2024-2025)

Palier	Langue / Région	# de sociétés	Ratio de performance minimal
<b>Palier A: 25 sociétés @ 100 000\$</b>	Français	8 sociétés	52,2%
	Anglais	17 sociétés	63,8%
<b>Palier B + Palier C: 50 sociétés @ 60 000\$ 50 sociétés @ 35 000\$</b>	Français	34 sociétés	Palier B: 20,9% Palier C: 7,7%
	Atlantique	10 sociétés	Palier B: 22,6% Palier C: 4,1%
	Québec – Anglais	10 sociétés	Palier B: 30,2% Palier C: 9,5%
	Ontario + Nunavut	25 sociétés	Palier B: 21,3% Palier C: 19,6%
	Ouest+ Territoires du Nord-Ouest + Yukon	21 sociétés	Palier B: 24,0% Palier C: 5,2%

**Remarque :** Les Requérants qui ne sont pas admissibles au volet préqualifié peuvent être admissibles à l'un des volets suivants : volet général, volet autochtone ou volet destiné aux personnes noires et aux personnes de couleur.

Veuillez vous référer aux principes directeurs du programme de développement ainsi qu'au guide d'information essentielle disponibles sur la [page web](#) du programme pour connaître les critères d'admissibilité et les autres critères applicables à chacun des volets.